

Image not found or type unknown



mariage franco tunsien en tunsie

Par **rubis2**, le **15/03/2013** à **04:38**

bonjour je suis francaise et la demande d'autorisation de mariage a été acceptée a l'ambassade de france a tunis, les bancs sont actuellement dans ma mairie francaise.

une fois les bancs publiés a termes, l'ambassade me précise que l'autorisation de mariage sera disponible au consuat de tunis

je dois me marier en tunisie.

si je ne fais pas la transcription en france après le mariage en tunisie, celui ci est t'il valable ??

merci d'avance